



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

INNOVATION

BAGLIF
RÉVOLUTIONNE
LA SERVIETTE
DE PLAGE
Anti-sable et
Waterproof

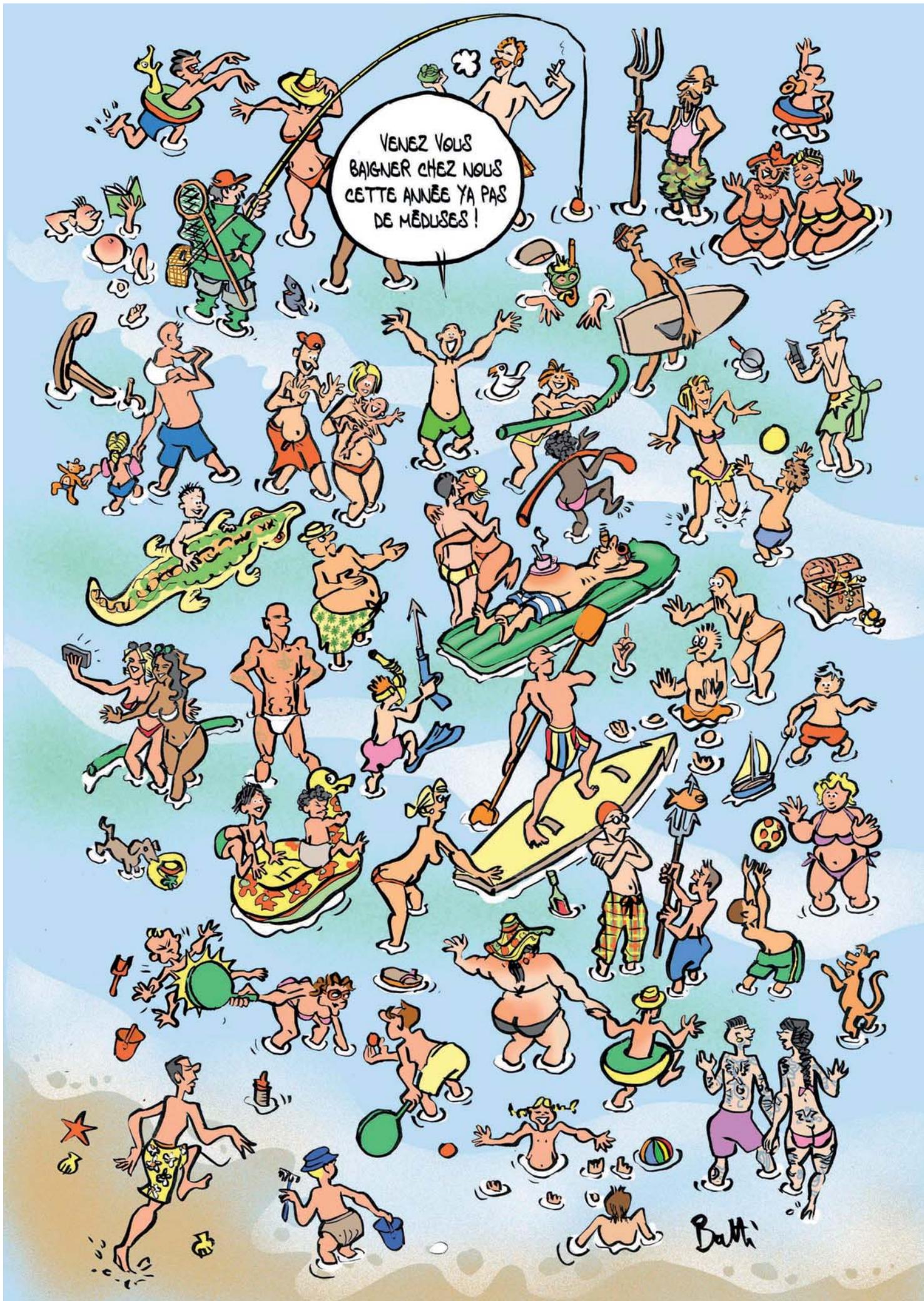
P 18 & 19

1,60€

BATTÌ P2 • ÉDITOS P3 • GHJURNATE DI CORTI P4
INTERVIEW JEAN-GUY TALAMONI P6
CULTURE ST FLORENT P7 • SPORT ET MÉMOIRE P20



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Batti

Coup de chaud !

Nouvelle vague de chaleur en France. Une attention particulière est volontairement portée aux personnes les plus fragiles. La ministre de la santé, Agnès Buzyn, assure que tout est mis en place pour éviter le drame de l'été 2003 qui avait entraîné une surmortalité estimée à 15 000 personnes. D'autres se veulent plus alarmistes et rappellent que les services d'urgence des hôpitaux sont de nouveau engorgés.

Il fait très chaud, trop chaud mais que voulez-vous nous sommes en pleine période estivale, non ? Cette dernière constatation devrait suffire à faire taire les esprits chagrins, nous permettre de prendre notre mal en patience et accepter les rayons brûlants de ce soleil qui nous fera défaut l'hiver revenu.

Mais voilà, cet épisode climatique impacte aussi d'autres pays dont on n'imaginait pas que le mercure de leurs thermomètres s'affolerait lui aussi. Je pense à la Suède, la Laponie finlandaise avec des températures au-delà des 33°C au lieu des 20°C habituels ; au continent africain avec des dépassements de 50°C, au Japon qui compte ses morts, etc.

Et, la notion de réchauffement climatique ne s'ancre toujours pas vraiment dans nos esprits. Encore combien d'événements météorologiques dit « remarquables » pour que nous prenions de vraies et sincères décisions faisant fi de nos seuls intérêts économiques ou personnels ? Tous les climatologues et prévisionnistes s'accordent et nous alertent sur ce qui pourrait se passer dès 2050 si nous ne faisons rien. Beaucoup d'attentes de tous les pays signataires ou non, depuis 2017, des Accords de Paris. Pourtant il devient urgent qu'à notre petit niveau nous agissions nous aussi de manière raisonnée en changeant réellement notre façon de vivre et de consommer.

L'été sera chaud prédisait la chanson. Sans être devin, l'avenir pourrait l'être encore plus et de manière moins mélodieuse si nous n'agissons pas. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A testa mora in emoji ?

P'ocu fà, hè stata lanciata una petizione nant'à u situ Change.org cù a vulintà di dà a so piazza à a testa mora, in qualità d'emoji, ind'u spaziu numericu. Cum'è a Martinica, a Reunione o a Guadaluppa, meriteghja a Corsica d'avè a so bandera proposta ind'i campi di spresione è di scambiu di Facebook o di Twitter, ma dinò di tutte l'altre appiecazione di

telefuninu è di a tela. Ghjè digià u casu per i dipartimenti è e regione d'oltremare è quessa dappoi u 2015. Allora perchè micca a Corsica ? Cusi s'interrucheghja Thierry Fantoni, à l'origine di sta petizione chì hè stata firmata, per avà, da 4 000 persone. U scopu hè d'accimà e 10 000 signature da fà valè u cartulare davanti à Unicode chì ghjè l'organismu chì gestisce a creazione è a messa in pratica di sti picculi simbuli. Whaller, reta suciale francese, hà datu subitu subitu u so accensutu da ch'ella sia aduprevule a bandera corsa nant'à a so pianafirma. Si sà chì, 3 anni in daretu, Google è Facebook anu ricunnisciutu, più o menu, u Corsu frà e lingue dispunibile per mezu di i so arnesi di traduzione o d'utilizzazione. Cosa li costeria di seguità u passu di Whaller ? Eppo, ci vole à di la, a testa mora hà una purtata internaziunale dappoi seculi è seculi. Parlandu di què, hè principiata l'astr'eri, in Corti, à u Museu di a Corsica, una mostra nova in giru à e figure di Corsica, dendu ci a pussibilità, sinu à u 30 di marzu di u 2019, di scopre i simbuli, i segni è l'allegurie di a nostra isula, da l'Antichità à i ghjorni d'oghje. Si tratta, infatti, d'una ripresentazione, nant'à un longu andà, di l'aspirazione culturale, imblematiche, identitarie di a Corsica. Sò stati assicurati u cummissariatu di a mostra è a so responsabilità scientifica da Michel Popoff, à fiancu à Marie-Eugénie Poli-Mordiconi, capicunservatrice, incaricata di e cullezioni di u museu, à a Cullettività di Corsica. Frà più di 400 opere presentate, si pò truvà creazione cuntemporanee, manuscritti è armuriali, atlanti olandesi di u dodecesimu seculu, mobili armurati è impurtante cullezioni di munete è di medaglie. Puderà a ghjente vede, per a prima volta, e prime carte manuscritte di a Corsica fatte à l'acquarelli. Da sapè è da seguità, da u virtuale à a realtà ! ■

À MODU NOSTRU

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
entre Sagone et Galeria,
ou dans l'Extrême-Sud,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Contact:

journal@icn-presse.corsica

ou

06 44 91 58 30

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS

société locataire gérante

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail : brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



**POUR FACILITER LA RENCONTRE
DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,**



**A CONFIÉ LA RÉGIE
DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À**

**CORSE
REGIPUB**

**ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE
POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE**

**CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr**

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

POLITIQUE

GHJURNATE DI CORTI ***DES ABSENCES REMARQUÉES ET*** ***UNE NOUVELLE STRATÉGIE À DÉFINIR***



Le traditionnel rendez-vous estival de Corsica Libera s'est déroulé les 4 et 5 août derniers au pied de la citadelle de Corte. Une édition qui a réservé son lot de surprises avec notamment l'absence des autonomistes à la tribune et une intervention vidéo du catalan Carles Puigdemont

Comme chaque année, une certaine effervescence a régné les 4 et 5 août derniers au pied de la citadelle de Corte à l'occasion des Ghjurnate Internazionalie. Placé cette année sous le thème «construire la paix», le rendez-vous annuel de Corsica Libera a débuté par deux débats avec les délégations internationales qui se sont intéressés à «la situation politique et aux perspectives» et à «la violence d'Etat contre les peuples en lutte».

Se réjouissant des prises de parole de responsables catalans et basques de premier plan, Jean-Guy Talamoni a salué la «dynamique importante» en cours dans ces deux régions. Des représentants venus des régions de l'Azawad (Mali), de la Polynésie française, de la Kanaky, de la Sardaigne et de la Savoie ont également participé à ces deux débats.

Mais les temps les plus forts de ce rendez-vous estival ont comme chaque année eu lieu dimanche. Au programme de cette seconde journée, un débat d'U Ribombu Internazionalie sur le thème «des limites de l'autonomie à l'espoir de l'indépendance». Et, surtout, le débat «Un Paese da fà» qui, plus loin que les seuls indépendantistes, devait rassembler plusieurs membres de la majorité territoriale à l'instar de Gilles Simeoni, de Jean-Christophe Angelini, et des trois députés nationalistes. Cependant, bien

qu'annoncés jusqu'en milieu d'après-midi, les autonomistes ont finalement décidé de bouder la tribune et ont envoyé à leur place une délégation restreinte composée du député Michel Castellani, et des conseillers territoriaux Hyacinthe Vanni et Anne Tomasi.

Le problème se nouant officiellement autour de la forme du débat qui devait avoir lieu entre la tribune et le public et sur laquelle les différents participants s'étaient accordés, qui aurait été changée au dernier moment. La présence de Charles Pieri, qui officiait en tant que maître de cérémonie auprès d'autres membres de l'exécutif de Corsica Libera à la tribune, a sans doute également contribué à cette prise de décision largement commentée. Tempête dans un verre d'eau ? C'est en tout cas la position du parti indépendantiste. Dénonçant un «battage médiatique» qui a suivi ce (non) évènement, Corsica Libera a réagi quelques heures plus tard parlant de «*changement qui a pu générer un petit «couac» organisationnel, rien de plus*». «*Corsica Libera tient à rétablir la réalité des faits et à dissiper toutes ces fumerolles noires qui ne sont révélatrices d'aucun incendie dans la maison nationaliste*», a ajouté le parti par le biais d'un communiqué de presse.

Quant au débat majeur de ces Ghjurnate, il s'est pour sa part limité à dresser des perspectives d'avenir autour de trois thèmes à commencer par l'agriculture. Lionel Mortini, président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse et Joseph Colombani, président de la Chambre Régionale d'Agriculture et président de la FDSEA, se sont ainsi penchés sur la nouvelle Politique Agricole Commune en cours d'élaboration. À leur suite, le président de l'Office de l'Environnement de la Corse, François Sargentini, est revenu sur l'épineux dossier des déchets. Dans son sillage, Hyacinthe Vanni, représentant la présidente de l'Office

des Transports de la Corse, a indiqué qu'une étude de faisabilité avait été réalisée pour le transport des déchets vers les centres d'enfouissement par la voie ferroviaire et a par ailleurs tenu à réaffirmer l'attachement de la majorité à la compagnie maritime régionale.

Puis, ces 37^{èmes} Ghjurnate Internazionali se sont terminées avec le traditionnel meeting de Corsica Libera, durant lequel Jean-Guy Talamoni a affirmé vouloir construire une stratégie plus efficiente face à Paris. «*Nous souhaitons une concertation approfondie au sein de notre majorité pour définir une nouvelle stratégie pour la séquence qui va s'ouvrir en septembre*», a-t-il indiqué. Plus loin, le président de l'Assemblée de Corse et leader de Corsica Libera a marqué son souhait de construire une «*stratégie commune à l'échelle de l'Europe*» avec les responsables d'autres régions en lutte à l'instar de la Catalogne. Quelques minutes plus tôt, un message vidéo de Carles Puigdemont, ex-président indépendantiste de la Catalogne, avait été diffusé sous le chapiteau, par le biais duquel il remerciait les Corses de leur soutien «*dans ce douloureux moment*». «*C'est un soutien pas uniquement à la Catalogne, mais aussi à la démocratie et surtout à cette Europe politique qu'on veut bâtir tous ensemble. [...] Une union européenne fondée sur la diversité des peuples et nations de l'Europe, comme la Corse, la Catalogne, ou les autres pays qui se battent pour leurs droits* », y ajoutait-il avant de conclure : «*Pour que cela se finisse bien, il faut donner la parole aux citoyens, leur donner le droit de s'exprimer et de décider par eux-mêmes ce qu'ils veulent. Je suis convaincu que ce moment va arriver pour la Catalogne, mais aussi pour la Corse* ». ■ **Manon PERELLI**



GHJURNATE INTERNAZIONALE DI CORTI

A BRAMA D'AVANZÀ, SENZA AMBIGUITÀ

S'hè compia dumenica scorsa un'edizioni nova di a messa pulitica maiò di l'indipendentisti corsi, urganizata com'è sempri da Corsica Libera. Trà u latu internaziunali è i cartulari spicifici à l'isula, una vulintà d'andà di fronti, d'una manera chjara, hè stata torna missa in avanti. Intrattenu cù Ghjuvan Guidu Talamoni, u presidenti di l'Assemblea di Corsica



D.R.

Prima, chì hè u vostru bilanciu di ss'evenimentu novu à u pianu internaziunali ?

Hè statu assai intarissanti cù tutti l'invitati di quist'annu, cù i dilegazioni di l'Azawad, a Catalogna, u Paesi Bascu, a Canacchia, a Pulinesia Francesi, a Sardegna è di Savoia. C'hè statu un mumentu impurtanti dinò, cù un missaghju videò di sustegnu di l'anzianu presidenti catalanu, Carles Puigdemont à a Corsica è di manera generali à a demucrazia. Dopu à i sfarenti scambii ch'è n'emi avutu, emi da circa à lancià in Auropa una dimarchja alternativa è cumuna nova cù l'altri populi in lotta. Vistu chì l'Unioni Aurupea cunnosci una crisa, saria u mumentu di fà una proposta d'Auropa di i populi. Ci voli ch'ella s'ghj ch'è concreta, di più equilibrata trà di i tarritorii è di più suciali. Ancu s'è no semi à u principiu di ssa dimarchja, pinsemi, parchi micca, à a pussibilità di purtà candidaturi à l'alizzazioni aurupeu in cumunu, postu ch'è no semi nant'à i listessi pusizioni è viramenti à prò di l'Auropa.

Pà ciò chì tocca u dibattitu nant'à a Corsica « Un paese da fà », l'autonomisti Gilles Simeoni, Ghjuvan Cristofanu Angelini è Ghjuvan Filici Acquaviva, chì erani invitati à a tribuna, ùn ci sò micca cullati. A colpa, à leghja l'interpritazioni dicerti media nazionali, à a prisenza di Carlu Pieri com'è animatori. Chì ni pinseti ?

C'hè statu un picculu problema d'urrganisazioni, cù un cambiamentu di l'esecutivu di Corsica Libera, chì hà fattu pà u megliu. Ùn ci voli micca à fanni stori, nè un problema puliticu. Ssi parolli, impristati à u presidenti di l'Esecutivu, mi stonnani assai. In quant'à a tribuna, Gilles Simeoni t'hà rilazioni più cà boni cun quilli chì erani presentati. Ùn l'aghju micca avutu à u telefonu da tandu, ma ùn cregu micca ch'ellu avissi pussutu di affari cusi.

Cuncirrendu u travaghju di a vostra maghjuria è i prospettivi à cortu è mezu andà, à chì ni seti ?

Tutti l'eletti rializeghjani un travaghju impurtanti, chì ùn hè micca fattu troppu mali. Ma ci mancani, ùn hè micca un secretu, di più

cumpitenzi ghjuridichi è mezi finanziari chì ci volini. U governu d'Edouard Philippe ùn hà mancu rispittatu l'ingaghjamenti presi da quilli chì erani presentati nant'à ellu. I sfarenti problemi ùn si poni micca trattà cù u dirittu attuali, ch'ella s'ghj à u nivellu fiscali, di u fundariu, di a saluta publica o di a lingua, par asempiu. Ùn c'hè ch'è veda dinò a vindetta di u Statu nant'à u sughjettu di a Cartula di l'Impiegu Lucali ch'aghju prupostu, cù un cumpurtamentu gravi di a Prifittura. L'intrapresi chì l'ani firmata sò stati minacciati d'ùn tuccà più l'aiuti aurupeu, ciò chì hè una bucia. Si vedi chì ùn c'hè micca vulintà da a parti di Parighji. À partasi da sittembri, ci hà da vulè à discorra trà di noi, pighjà u tempu di metta in anda una dimarchja nova, internaziunali, pà mostrà ciò ch'ella faci a Francia in Corsica, da fà ch'ella s'ghj custretta à cambià di pusizioni. Faremi u nostru travaghju pà contu nostru, ma sarà difficiuli.

U tema di E Ghjurnate Internazionalu di Corti 2018 era « Custruimu a paci ». Comu fà pà ghjunghjaci inde ssu cuntestu ?

L'appaciamentu asisti, ma ci sò oghji assai corsi dillusi, i ghjovani in particulari. Micca da l'azzioni di a maghjuria tarritorial, ma da u fattu chì, puru s'è no semi divintati maghjuria oghji, ùn semi micca intesi. Emi avutu di più successi à l'epica (statuti particulari, annistia...) in una situazione di cunflittu apartu è quand'erami minoritarii cà oghji. In a sucità corsa, ci sò chì poni pinsà chì a demucrazia ùn parmetti micca d'avanzà. A situazione pò divintà periculosa.

Infini, a custituzioni di Femu a Corsica in veru partitu autonomistu strutturatu pò rinfurzà torna Per a Corsica ?

Sò per chì tuttu u mondu s'accuncessi u megliu pussibili è truvessi a so piazza. Oghji, a nostra maghjuria ùn hè micca minacciata da ssi discussioni. Si pò discorra, senza ch'ella punissi un problema. A nostra maghjuria hè diversa, ricca di i so ideu, è ancu di grazia ch'è no ùn semi micca d'accuncessi nant'à tutti i sughjetti, hè nurmalu. Ci devi essa u dibattitu. Chì Femu divintessi urrganizatu saria una bona, par chì l'affari s'ghjini più chjari dinò. ■ Santu CASANOVA

ÉTÉ CULTURE

CITADELLE DES ARTS À SAINT-FLORENT

**L'été en Corse : temps de vacances !
Plage beaucoup, montagne un peu,
mais pas que... L'été, c'est aussi le
temps des festivals de chants, de
musique, de théâtre en plein air, etc.
Puis aussi des expositions ! Enfin, pour
les plasticiens, des lieux s'ouvrent,
l'espace d'une saison, leur offrant le
moyen de présenter leurs œuvres.**



Photos Claire Giudici

6^{ème} Citadelle des Arts de Saint Florent

COULEURS CONTEMPORAINES

Citadelle de Saint Florent
12 Juillet 2018
8 Septembre 2018

Battesti Claudia - Bessuges Pierre - Broomberg Martin - Catali (Cathy Barthélemy-Benielli)
Campana David - Chérel Floriande - Diana Gabriel - FlaviaTk - Gopo (Gaston Pierre-Olivier) - Hamelle Philippe
Her de Famille - Issaly Margot - Lanfranchi Carole - Mako Deuza - Monestié Jean
Nadja - Nicolai Xavier - Paba Michèle - Pallavicini Antoine - Papillon Christine - Pautrot Isabelle - Sanna Johanna

Ouvert tous les jours, de 9h30 à 12h30, de 14h30 à 19h30.

Renseignements à l'Office de tourisme: 0495370604 / info@corsica-saintflorent.com
www.corsica-saintflorent.com / saintflorent-corse.com / 19 Punta 20217 Saint Florent.

En effet, si le spectacle vivant dispose désormais de davantage de lieux, les arts visuels – qui ne peuvent tous être accueillis dans les musées – ne disposent durant le reste de l'année que des quelques galeries que compte l'île et de quelques salles. Pourtant, peintres, sculpteurs, photographes, verriers, etc., offrant un regard varié sur le monde, présentant des sensibilités différentes, une façon propre de travailler la matière, sont nombreux en Corse.

C'est à eux que Nadja Mignon ouvre les portes de sa « Citadelle des arts » à Saint Florent. Depuis Ajaccio, où elle vit et travaille, elle organise cette manifestation chaque été depuis six ans. Avec le concours de la mairie, elle accueille, pour cette nouvelle édition [qui fermera ses portes le 8 septembre], 22 artistes, peintres, sculpteurs, plasticiens, verriers, céramistes, ferronniers d'art, presque tous corses ou installés en Corse de longue date, autour d'un thème : « Couleurs contemporaines ».

« Chaque année nous choisissons un thème différent, remarque-t-elle. Le thème est un prétexte, un moyen de donner une cohérence à l'ensemble, une façon aussi peut-être de se renouveler. Nous avons accueilli 65 artistes déjà depuis que l'exposition existe, dans ce cadre remarquable de la citadelle. » Sans aide, sans moyens autres que ceux qu'offre la mairie qui met les locaux à leur disposition. Faire connaître les artistes insulaires, leur donner aussi le moyen de se rencontrer, c'est l'objectif de Nadja. En effet le travail de création, souvent, est solitaire, face à la matière, dans l'atelier. « Mon souhait est permettre à de jeunes artistes d'en côtoyer d'autres plus confirmés, puis de faire de ce lieu une vitrine accessible sur la création artistique d'aujourd'hui pour donner à chacun la chance de rencontrer son public. »

Pour cette exposition, elle présente ses propres sculptures, toute en légèreté. Colorées, aériennes mais riches de symboles : une Atalante, les Argonautes, un Rêve d'Icare en rouge et blanc, d'argile tissé si fin



Exposit actuellement à Saint-Florent :

Claudia Battesti, Catali, Martin Broomberg, Mako Deuza, Her de Famille, Margot Issaly, Michèle Paba, Jean Monestié, Johanna Sanna, Nadja, Gabriel Diana, Carole Lanfranchi, Papillon, Antoine Pallavicini, Flavia Tk, Xavier Nicolai, Isabelle Pautrot, David Campana, Gopo (Pierre-Olivier Genton), Pierre Bessuges, Floriande Chérel et Philippe Hamelle

qu'il pourrait s'envoler. Puis il y a des bronzes qui disent le poids des racines... « *J'expose ici également mais on trouve d'ailleurs peu de sculpteurs pour nos expositions...* » remarque-t-elle. Antoine Pallavicini, peintre et sculpteur, donne peut-être une explication. Artiste reconnu, il expose régulièrement hors de Corse - à Toulouse et dans sa région, la galerie Gemmluc'Art à Monaco d'où il revient, sera également présent à partir du 11 août au village de Lecci-de-Porto-Vecchio avec Marielou Albertini, puis à Ile-Rousse avec Nadja Mignon et Christine Papillon durant la deuxième quinzaine de septembre. Il présente aussi ses bronzes à la Galerie Farel à Ajaccio. « *Pour un sculpteur, déplacer ses œuvres, ce n'est pas une entreprise facile ! Outre le poids de la sculpture, il y a le socle, qu'il faut apporter aussi !* » sourit-il. Puis il y a les difficultés de fabrication : pour le bronze, depuis la fermeture de Prumitei à Francardu, il n'existe plus de fonderie en Corse.

Difficultés de présenter les œuvres, mais également de vivre exclusivement des créations : « *Certains y parviennent, mais ils sont rares. D'autres ont une vie avant, une autre profession... Pour ma part, je suis enseignante. Il ne me semble pas que ce soit un handicap de ne pas se consacrer uniquement à son art. Pour moi, la création artistique vient comme libérée et vendre une œuvre me permet d'évoluer, d'aller plus loin, de produire autre chose, d'avoir un autre regard...* » D'autant que les expositions estivales ne permettent pas nécessairement de vendre les œuvres exposées : « *La création artistique, en Corse comme ailleurs en Europe, souffre de la crise. Et c'est certainement le poste qui est le plus impacté, et période de difficulté financière. Puis, quand les visiteurs sont des touristes, ils repartent rarement avec une toile ou une sculpture dans leurs bagages !* » Mais ces rencontres restent le meilleur moyen de se faire connaître, de trouver - qui sait - des galeries hors de l'île. ■ **Claire GIUDICI**

Commande publique : le "1% artistique"

Créé en 1951, le "1% artistique" est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public, un financement représentant à 1% du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment ou à ses abords. Le montant est plafonné à 2 millions d'euros. Pour une opération d'un montant inférieur à 30 000h HT, le maître d'ouvrage peut choisir d'acheter une œuvre existante auprès d'un artiste vivant ou de passer une commande. Pour déposer une candidature ou consulter les appels d'offre, voir le site du Ministère de la Culture et de la Communication

Une attention particulière devrait être apportée après sa réalisation à l'œuvre incluse au patrimoine artistique constitué grâce au "1%", en prévoyant des mesures qui assurent sa conservation et son intégrité. Il est à remarquer qu'en Corse certaines ont été endommagées ou devraient être restaurées.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EGCB

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Résidence Santa Regina II - Rue Albert 1er Prolongée - BP3 - 20260 CALVI

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de travaux de maçonnerie générale et travaux publics,

- L'exécution et la réalisation de travaux de construction de tous types de bâtiments neufs, de rénovation et réhabilitation de bâtiments et patrimoines anciens,
- La construction de maisons/villas et appartements clefs en mains et de piscine, les travaux de terrassement, dallage, ravalement, démolition, d'aménagements extérieurs ainsi que d'entretien et de réparation.

- La réalisation de travaux publics des voiries et réseaux divers, les travaux de terrassement, de fouilles, de canalisation d'assainissement,

- Dans ce cadre, les prestations de bureau d'études et conception,

- Les opérations de lotissement, l'activité de marchand de biens, ainsi que les opérations de promotion immobilière,

- Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 années

Capital : 2.000 euros

Gérance : René NAVARRO FLORES - Quartier de la Mora, 20260 Calvi

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 31 juillet 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JGT 1,

SIEGE SOCIAL : 7 Rue de la Méditerranée, AJACCIO [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE :

- Monsieur Noël TORTI, demeurant 79 Rue u Taravo, La Confina 1, lot Manicola Vecchia, Mezzavia, AJACCIO [Corse],

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le gérant.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/08/2018, il a été constitué une SARL dénommée :

TANNOUS

Siège social : lieudit san biaggiolo, route d'alata, 20090 AJACCIO

Capital : 1.000 €

Objet : La location meublée avec ou sans prestations de services.

Gérant : M. TANNOUS MARWAN, Lieudit San Biaggiolo, route d'Alata, 20090 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 1er juillet 2018, il a été constitué un Groupement d'Intérêt Economique présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MARITIME & Cie,

SIEGE SOCIAL : 5, Avenue Pascal Paoli, AJACCIO [Corse]

OBJET : - Le groupement a pour objet :

* Action commerciale commune comprenant :

La représentation des membres auprès des compagnies d'assurance dans le cadre des opérations de contrôles et d'expertises de toute nature, en tous lieux du territoire Français comme à l'étranger ;

La promotion multicanal de la dénomination et de l'identité visuelle du groupement ;

Le développement de nouvelles techniques et de nouvelles missions de contrôle et d'expertise ;

* Création de services communs comprenant ;

La rationalisation des achats de biens et de services ;

L'organisation et le développement des systèmes d'information et des outils informatiques et de télécommunication ;

La formation des salariés des membres du groupement ;

Cet objet présente et devra toujours présenter un caractère auxiliaire par rapport à l'activité économique des membres du groupement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 350 euros

Montant des apports en numéraire : 350 euros

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Monsieur BONZOM Simon, Président, demeurant 9, Rue de la Douane, 13007 MARSEILLE.

- Monsieur PIERI Jean-Marc, Administrateur, demeurant 19, Traversée de la Trevarresse, Les Jardins de la Blancarde, Bât E13, 13012 MARSEILLE.

- Monsieur VALLE André, Administrateur, demeurant 5, Avenue Pascal PAOLI, 20000 AJACCIO.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,

Le membre fondateur, mandaté à cet effet ou le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALATA du 06/08/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : FERRACCI ELECTRICITE

Siège : Hameau de Cardiglione, 20167 ALATA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Electricité générale, climatisation, énergie solaire, énergies renouvelables. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédérick FERRACCI demeurant Hameau de Cardiglione, 20167 Alata

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 23/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CASASOTTA

Siège social : Alzu di Gallina, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, gestion et location de biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Léo, Nestor, Marcel RAYMOND demeurant Alzu di Gallina, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE SE MET EN TENUE ESTIVALE...

Cette année nos bureaux de BASTIA et d'AJACCIO seront exceptionnellement fermés du lundi 13 au vendredi 17 inclus et il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période. Toutefois, ICN paraîtra normalement les 3 (N° 6729) et 10 août 2018 (N° 6730), en revanche pour respecter les congés légaux dans notre entreprise et chez nos partenaires d'imprimerie, le numéro suivant sera daté du 31 août.

Durant le mois d'août, à l'exception de la semaine du 13 au vendredi 17 inclus, une permanence sera assurée du lundi au vendredi par Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 et 04 95 32 04 40 de 9h30 à 13h. Vous pourrez également envoyer vos annonces ou informations par courrier à notre boîte dédiée : al-informateurcorse@orange.fr

Nous rappelons que le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales ne se fait pas au gré de chaque journal publicateur, mais en application de la loi n° 55-4 et arrêté interministériel.

Pour les départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse,
le tarif pour 2018 est de 4,16 € (ht) par ligne et de 1,82 € (ht) au mm/colonne.

N° 07



Maître Laurence TAFANI

Notaire

33, Avenue de Hambourg
13008 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire à MARSEILLE (13008) 33 avenue de Hambourg, le 13 juillet 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI NOVALTARA.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2000,00 €), divisé en 100 parts de VINGT (20,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Siège social : PORTO-VECCHIO (20137) Taglio Rossu, Route de Sotta.

Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 2000 euros

RCS : Ajaccio

Cession de parts : Cessions libres uniquement entre associés et agrément préalable de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire pour les autres cessions.

Gérant : Monsieur Bernard André MONE, demeurant à Porto-Vecchio Taglio Rossu, Route de Sotta.

Pour avis, Le notaire.

N° 08

DELTA CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 euros

Siège social :

9, Rue Monseigneur Rigo
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 17 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : DELTA CONSTRUCTION

Siège : 9 Rue Monseigneur RIGO, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 200 euros

Objet : Tous Travaux de Bâtiments et Travaux Publics

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Dominique VIVARELLI, demeurant, Chemin Agliani - Collège de Montessoro - 20600 BASTIA.

Directeur général :

Monsieur Stéphane BAROLOZZI, demeurant 9 Rue Monseigneur RIGO - 20200 BASTIA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lucciana du 03/08/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : JEANSELINE

Siège social : Aéroport de Bastia-Porto-Vecchio, 20290 Lucciana

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 700.100 Euros, constitué à concurrence de 100 Euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 700.000 Euros au moyen d'apport de titres.

Gérance : M. Jean-Sébastien LUCCIARDI, demeurant 20, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.



N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 30 juillet 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LOANE 2A,

SIÈGE SOCIAL : Rue Maréchal LYAUTEY, Rés. Premier Consul Bât C, AJACCIO (Corse)

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de prêt à porter pour hommes et femmes, "jeannerie", articles de mode et accessoires de tout ce qui concerne l'habillement en général.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Gérald MARATRA, demeurant Boulevard Louis Campi, Vivaldi 2, Immeuble L'Automne, AJACCIO (Corse).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

N° 11

BABOU DU CAP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Curcianella

20222 Brando

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Flassans sur Issole du 1er Août 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : BABOU DU CAP.

Siège social : Lieu-dit Curcianella, 20222 BRANDO.

Objet social : Acquisition de biens immobiliers pour mise en location en meublé. **Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 10.000 euros.

Gérance : Madame Anne-Marie ORENGA DE GAFFORY

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à San Nicolao du 01/08/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SAVELLI ET FILS

Siège social : T 10, Moriani Plage, Monticciolo, 20230 San Nicolao

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Simone, Julie RAFFINI (épouse SAVELLI) demeurant Chemin Chapelle Santa Cristina, 20221 VALLE DI CAMPOLORO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26 juillet 2018, il a été créé une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE CUBE

Siège Social : ALERIA (20270) Hameau de Listincone, Chez Monsieur et Mme Philippe VILLA.

Objet : - L'acquisition, la gestion, et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, meublé ou non meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, l'aménagement et décoration des biens immobiliers appartenant à la société.

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 600 euros

Gérant : Monsieur Jean-Paul Alexandre VILLA, demeurant à ALERIA (Haute-Corse) Lustincone. Né à BASTIA (Haute-Corse) le 26 mars 1973.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour Avis,

MODIFICATION GERANT

N° 14



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 27 juillet 2018, les associés de la société "SCI GRIMALDI", SCI au capital de 2000 € dont le siège est Ldt Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, [RCS Ajaccio 452 363 864] ont décidé de nommer en qualité de Gérant, pour remplacer Monsieur Antoine SALVATORI-GRIMALDI décédé le 21 mai 2016, Monsieur Antony, Joseph SALVATORI-GRIMALDI, demeurant Bât 7, 270 Bd Baille, 13005 MARSEILLE, pour une durée d'un an à compter du 27 juillet 2018, renouvelable chaque année pour une même période, lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 15

MARE E SOLE

SARL au capital de 2000 Euros

Siège social : Port de Plaisance

20110 Propriano

RCS Ajaccio 520 127 622 (2010 B 62)

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* **Procéder à la démission du gérant :**

A compter de ce jour, est démissionnaire de sa fonction de gérant :

GREC Frédéric, né le 01 janvier 1985 à Ajaccio (2A) de nationalité française, célibataire demeurant 33 San Giuseppu, Résidence Lindarets, 20110 Propriano.

* **Procéder à la nomination de la nouvelle gérance :** A compter de ce jour, est nommée Gérant pour une durée indéterminée.

Mademoiselle Gaglio Sabrina, née le 07 août 1984 à Sartène, de nationalité française, célibataire, demeurant 33 San Giuseppu, Résidence Lindarets, 20110 Propriano. Un exemplaire du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 16

PRESTIGE CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 6.600 Euros

Siège social : Hameau de Ghjesiola

Route d'Arghu, 20137 Porto-Vecchio

504 427 592 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Perrine MARTIN de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Gilles MARTIN, demeurant Hameau Ghjesiola, Route d'Arghju, 20137 PORTO VECCHIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis,

La Gérance.

N° 17

SCI I ZITELLI

S.C.I. au capital de 1000 €uros
Siège social : Lieu-dit Sarra di Poli
20145 Sari-Solenzara
RCS Ajaccio 510 114 473

Suivant Procès Verbal de l'AGE du 01/08/2018, il a été décidé de nommer en qualité de cogérante Mme Anette, Eva DEUTSCHMANN (épouse SEVERE), demeurant Lieu Dit Sarra di Poli, 20145 SARI SOLENZARA à compter de ce jour. Les fonctions de M. Christan SEVERE sont maintenues.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La Gérance.

N° 18

CREMATORIUM PICHETTI

SARL au capital de 569.000 euros
Siège social :
Zone Industrielle du Vazzio 6
20090 Ajaccio
538 997 768 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

Aux termes d'un PV de décisions du 26/07/2018, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de co-gérant, M. Luc BEHRA demeurant 18 bis, boulevard Frédéric Mistral, 83400 Hyères.

Pour avis.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 19



« SCP GRIMALDI MICHELI »
ZI de Migliacciariu - BP 44
20243 Prunelli di Fiumorbo

Aux termes d'une délibération de la **SCI CUEILLE LE JOUR** immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 444564355 en date du 16 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de PORTO-VECCHIO, Villa a Pinetta, Matonara à l'adresse suivante : **Villa Cueilie le jour, Lieu-dit Focci, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA** à compter du 24 juillet 2018 et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts.

Pour avis, Me Sylvie MICHELI >

N° 20

LES ALLEES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7662,45 euros
Siège social : Les Vignes
35 Allée Muscat, 13090 Aix En Provence
327 284 279 RCS Aix-En-Provence

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2018, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de : Les Vignes - 35 allée Muscat - 13090 AIX EN PROVENCE
A : Lieu dit DICEPPO - 2025 PATRIMONIO, à compter du 30 juin 2018.
Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 21



Maître Patrick LAPIERRE
Maître Patricia PARIENTE
Avocats au Barreau de Nice
37, boulevard Victor Hugo
06000 Nice

Aux termes de décisions en date du 1er août 2018, la collectivité des associés de la société **MINON**, Société Civile Immobilière au capital de 154 €, **Siège Social** : Lieudit Cuarceda, Chemin Départemental 340, [20250] SAINT PIERRE DE VENACO, RCS BASTIA D 435 319 12, Constituée pour une **durée** de 99 années à compter du 9 avril 2001, Ayant pour **objet social** : l'acquisition d'un terrain sis à [20250] SAINT PIERRE DE VENACO - Lieudit Cuarceda - Chemin Départemental 340, en vue de l'édification d'une maison d'habitation et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil, **Gérante** : Mme SALVADORI épouse LAPIERRE Michèle demeurant 39 Bd Victor Hugo à 06000 NICE.

A décidé de transférer le siège social à : 65, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, à compter du 1er août 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°435 319 124 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO désormais compétent à son égard.

La Gérance.

N° 22

SCI STELLINA

SCI au capital de 200,00 Euros
200, 4 Rue Mirabeau
75016 Paris-820369965 R.C.S. Paris

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/07/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **PIANELLO, 20116 VICO** à compter du 01/07/2018. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes **Objet** : ACQUISITION ET LOCATIONS DE TOUS BIENS IMMOBILIERS **Durée** : 99 ans **Gérance** : Mademoiselle LAETITIA JULIEN, demeurant 4 RUE MIRABEAU, 75016 PARIS. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

N° 23

**TRANSPORTS
ET TERRASSEMENTS
SUZZONI Frères**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 250.000 euros
Siège social :
Avenue de la République, 20260 Calvi
311 178 131 RCS Bastia-(Haute-Corse)

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2018, le siège social de la société a été transféré :
Ancienne adresse : Avenue de la République, 20260 CALVI
Nouvelle adresse : rue Sainte MARIE, Immeuble SANTA GHJULIA, 20260 CALVI, à compter du 01 mai 2018.
L'article 4 des statuts a été modifié.

N° 24

SCI LE VAZZIO

Société Civile Immobilière
Au capital de 3048,98 €
Dont le siège social est situé
Zone Industrielle du Vazzio
20000 Ajaccio
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
sous le numéro : 403 313 729

Par décision de AGE DU 13/07/2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 13/07/2018 au : **Avenue Napoléon III - Immeuble LE VALINCO - Résidence BILLELO - 20000 AJACCIO**.
Mention au RCS de Ajaccio.

N° 25

H.I.C FRANCE

SAS au capital de 3000,00 Euros
45 Rue Joliot Curie
Hôtel technologique CS-10002
Technopôle Château Gombert
13013 Marseille
808828016 R.C.S. Marseille

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/08/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **A Sulana, 20235 Canavaggia** à compter du 06/08/2018.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille.

N° 26

HMJC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Monserato
40 Chemin de Vetrice, 20200 Bastia
790 861 215 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 6 juin 2018, la gérance de la société à responsabilité limitée HMJC a décidé de transférer le siège social du Monserato, 40 Chemin de Vetrice, 20200 BASTIA au **14 Place Vincetti - 20200 BASTIA** à compter du 1er juin 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 27

GI AND JO

SARL au capital de 2000 euros
Siège social : 3 Place des Bouleaux
80480 Dury-823128335 RCS Amiens

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 30 juillet 2018, il a été décidé de transférer le siège social du 3 Place des Bouleaux, 80480 DURY au **Parc de l'Atrium, Lieu-dit Porniaggio, 20167 SAROLA CARCOPINO** à compter du 1er septembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Gérance : Vincent GIRARD et Emilie JOLY, demeurant 33 rue Alcius Ledieu, 80110 DEMUIN. La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 28

MARE VALLE E MONTI

SARL au capital variable de 4.000 €
Siège social : U Canali
20167 Cuttoli-Corticchiato
RCS 501 674 188 Ajaccio

AVIS

Le Gérant, en date du 10/06/2018, a décidé de transférer le siège social au **209 Chemin du Vielé, 40290 HABAS**, à compter du 15/06/2018.
Radiation du RCS de AJACCIO et immatriculation au RCS de DAX.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 29

**SELAS « Pharmacie
LESCHI-VINCENTI »**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3049 €
Siège social : Résidence du Port
20217 Saint-Florent
RCS Ajaccio 403 824 121

Par décision du 26/06/2016, les associés ont décidé de réduire le capital d'un montant de 609.80 € par rachat de 4 actions en vue de leur annulation et a conféré tous pouvoirs au Président pour réaliser ladite opération. En l'absence d'opposition des créanciers, le Président a constaté le 01/08/2018 la réduction de capital susvisée dont le montant est ainsi ramené de 3048.98 € à 2439.18 € et a modifié corrélativement l'article 8 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 30

**INFINIE NATURE
DECO VEGETALE
Sigle : INDV**

S.A.S. au capital de 5.000 €uros
Porté à 8.300 €uros
Siège social : Lieu-dit Bracalina
Parc d'Activités U Serenu, 20167 Alata
RCS Ajaccio 799 341 672

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/08/2018, le capital social a été augmenté d'un montant de 3.300 €uros par émission de 330 actions nouvelles de numéraire, et porté de 5.000 €uros à 8.300 €uros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Cinq Mille [5.000 €uros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Huit Mille Trois Cents €uros [8.300 €uros].

Pour avis, Le Président.

N° 31

T MERAIR

EURL au capital de 100.000 euros
Siège social : 18 Rue Docteur Del
Pellegrino, 20090 Ajaccio
837 901 636 RCS d'Ajaccio

En date du 27/07/2018, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 100.000 Euros, à 450.000 euros.
Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 32

SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ MERIDIONALE – S.S.M.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : Résidence la Gravona
Bâtiment A - 20000 Ajaccio
950 357 657 R.C.S. Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associé unique du 29 juin 2018 :

- La Société a été transformée en société par actions simplifiée à compter de cette date,
- Magali MONTET [demeurant 1 Impasse Pont de l'Orta - Avenue de la République - 20250 CORTE], a été nommée en qualité de Président,

- Le Commissaire aux comptes titulaire a été confirmé dans ses fonctions.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Chaque associé peut participer aux assemblées générales et chaque action donne droit à une voix.

TRANSFERT D'ACTIONNARIÉS en cas de pluralité d'associés : Avec l'agrément [i] du Président ou [ii] en cas de transfert des actions détenues par le Président, de la majorité en nombre des associés, statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 33

PIAZZA VOLAILLES

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : Lieu-dit la Piscia
Rte de Carbiniccia, 20167 Mezzavia
R.C.S. Ajaccio B 408.521.979

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2018, il résulte :

La collectivité des associés de la Société **PIAZZA VOLAILLES** a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 15 juillet 2018.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 1 - Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

ARTICLE 2 - OBJET

Ancienne mention : La gestion vente et la distribution d'ovo produits, ainsi que la commercialisation de tous produits alimentaires conditionnés.

Nouvelle mention : La découpe, transformation et le conditionnement de viande, ainsi que la commercialisation de tous produits alimentaires conditionnés.

ARTICLE 3 - SIEGE

Ancienne mention : Lieu-dit la Piscia, Rte de Carbiniccia, 20167 MEZZAVIA

Nouvelle mention : Route de Lorette, Lieu-dit le Trefle, 20090 AJACCIO

ARTICLE 3 - DENOMINATION

Ancienne mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

Nouvelle mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 7 - Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7.622,45 euros. Il est divisé en 500 parts égales, de 15,24 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7.622,45 euros. Il est divisé en 500 actions, de 15,24 euros chacune entièrement libérées

ARTICLE 10 - GERANCE

Anciennes mentions :

ARTICLE 10 - GERANCE

Monsieur PIAZZA Michel associé, né le 21 mars 1970 à Ajaccio (2A), de nationalité Française, demeurant Ldt a Torra, Chemin des Barraques, route des Milleli, 20090 Ajaccio est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée.

Nouvelles mentions :

ARTICLE 10 - ADMINISTRATION :

Monsieur PIAZZA Michel associé, né le 21 mars 1970 à Ajaccio (2A) de nationalité Française, demeurant Ldt a Torra, Chemin des Barraques, route des Milleli, 20090 Ajaccio est nommé premier président de la société pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 34

LG TRANSPORT

SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 13 Avenue Colonel
Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio B 510 178 999

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 AOUT 2018, il résulte :

La collectivité des associés de la Société **LG TRANSPORT** a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 03 août 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 1 - Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

ARTICLE 3 - DENOMINATION

Ancienne mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

Nouvelle mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 - SIEGE

Ancienne mention : Résidence Laetizia, le Panoramic A, 20000 Ajaccio.

Nouvelle mention : 13 Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 AJACCIO

ARTICLE 7 - Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EURO (10.000 €), divisé en 10 parts égales de 1.000 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 10 inclus, et attribuées en totalité à Mr AGOSTINI Gilles Antoine, associé unique.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EURO (10.000 €), divisé en 10 actions égales de 1.000 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 10 inclus, et attribuées en totalité à Mr AGOSTINI Gilles Antoine, associé unique.

ARTICLE 10

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Anciennes mentions :

ARTICLE 10 - GERANCE

[...]

Nouvelles mentions :

ARTICLE 10

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

[...]

ARTICLE 19

NOMINATION DES DIRIGEANTS

Ancienne mention : Gérant

Nouvelle mention : Président
Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 35

JURIDICALIS
SELARL d'avocats
19, rue de la République
13002 Marseille

FPPS HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Capital : 1.000 euros
Siège social :
Sis Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
Chez Monsieur François Perrino
20.000 Ajaccio
SIREN 820 407 195 R.C.S. Ajaccio

Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date du 23/07/2018, il résulte que l'objet social a été modifié pour insérer les activités d'exploitation par le biais d'acquisition, de vente, de location, de location-vente d'hélicoptères, d'avions et de tous types d'aéronefs et le capital a été augmenté de 510 euros en numéraire portant ainsi le capital social de 1.000 € à 1.510 €. Les articles 3, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

N° 36

PICCHETTI ET FILS

SAS au capital de 37.000 euros
Siège social :
Zone Industrielle du Vazzino
Lotissement n° 9 - 20090 Ajaccio
399 808 435 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

Aux termes d'un PV de décisions du 26/07/2018, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de :

- **Président**, la société FUNECAP SUD EST, SAS dont le siège social est Rue du Souvenir Français, Quartier Saint Roch, 83390 CUERS, 302 077 169 RCS Toulon, en remplacement de M. Marc-Xavier PICCHETTI, démissionnaire,

- **Directeur Général**, M. Luc BEHRA demeurant 18 bis, boulevard Frédéric Mistral, 83400 Hyères, en remplacement de Mme Valérie PICCHETTI, démissionnaire,

- **Second Directeur Général**, M. Marc-Xavier PICCHETTI demeurant 41, rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris.

- **Co-commissaire aux comptes titulaire**, la société KPMG SA dont le siège social est Tour Egho, 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cédex, 775 726 417 RCS NANTERRE.

Pour avis.

N° 37

CORSICA FERRIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.627.125 euros
Siège social : Le Palais de la Mer
Avenue Pascal LOTA - 20200 Bastia
496 320 151 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018 : La dénomination sociale a été modifiée et devient «**CORSICA FERRIES**» à compter du 29 juin 2018.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

«**CORSICA FERRIES FRANCE**»

* Nouvelle mention :

«**CORSICA FERRIES**»

Mention sera faite au RCS de Bastia,

Pour avis,

N° 38

S-I-S-I-S SARL SECURITE INCENDIE SURVEILLANCE INTERVENTION SURETE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 58.000 €
Siège social : Zone Aéroparc
de l'Aéroport de Bastia-Poretta
20290 Lucciana
450 293 311 R.C.S. Bastia

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2018 a décidé :

- La transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de cette date.

- Le changement de sa dénomination sociale en «**S-I-S-I-S SAS SECURITE INCENDIE SURVEILLANCE INTERVENTION SURETE**»

- La nomination de Magali MONTET [demeurant 1 Impasse Pont de l'Orta - Avenue de la République - 20250 CORTE] en qualité de Président,

- La confirmation du Commissaire aux comptes titulaire dans ses fonctions.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Chaque associé peut participer aux assemblées générales et chaque action donne droit à une voix.

TRANSFERT D'ACTIONNARIÉS : Avec l'agrément [i] du Président ou [ii] en cas de transfert des actions détenues par le Président, de la majorité en nombre des associés, statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 39

CAFE LE PALACE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.244,90 €
Siège social : 17 Cours Napoléon
20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio 389 006 008

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2018, il résulte :

La collectivité des associés de la Société **CAFE LE PALACE** a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 15 juillet 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 1 - Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

ARTICLE 3 - DENOMINATION

Ancienne mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

Nouvelle mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 7 - Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 15.244,90 euros. Il est divisé en 100 parts égales, de 152,44 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 15.244,90 euros. Il est divisé en 100 actions, de 152,44 euros chacune entièrement libérées

ARTICLE 19

NOMINATION DES DIRIGEANTS

Ancienne mention : Gérant

Nouvelle mention : Président
Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 40



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE en date du 1er juin 2018, les associés de la société "E.M.A. HOLDING", SARL au capital de 972.500 euros, dont le siège est Chemin d'Agnareda, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 802 913 780], ont décidé de rajouter à l'objet social de la société, à compter du même jour : L'activité d'achat, vente et location de bateaux, promenades en mer. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 41



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions en date du 23 mai 2017, les associés de la société "GOLFO DI SOGNO", SARL au capital de 68.602,06 € dont le siège est lieudit Trinité - Stagnolo - 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 046 120 176], ont décidé de ne pas renouveler les mandats arrivés à terme de :

* COREVAL, commissaire aux comptes titulaire

* BERETTA Lionel, commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 42

CORSISO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8000.00 €
Siège social : Chemin d'Acqualonga
Ajaccio, 20167 Mezzavia
820 018 125 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 15 juin 2018, il résulte que :

Il a été décidé la transformation de la société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société par action simplifiée

Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée

Mandat : Organes de direction de la Société

Ancienne mention : Monsieur Dominique SERRA Président de la SAS

Nouvelle mention : Monsieur Dominique SERRA Gérant, Résidant au 10 Cours Napoléon 2000 AJACCIO

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappés de caducité. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 43

ANTONY

Société Anonyme
Au capital de 38.112,25 €
Siège : . 20290 Borgo
341 682 227 RCS de Bastia

L'AGO du 30.06.2018 a décidé de renouveler M. NINU, Commissaire aux comptes titulaire, et de nommer suppléant, la SARL GESTION EXPERTISE COMPTABLE INSULAIRE [RCS BASTIA 340606409], siège social : BASTIA [20] 2 Boulevard Paoli, pour 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO statutant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023. Mention au RCS de BASTIA.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 44

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 08 Novembre 2017, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « MORIANI » situé à Moriani Plage - 20230 SAN NICOLAO - consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à SARL « I FRATELLI DIONISI », immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 538 461 864, prend effet le 01 novembre 2017 et pour une durée de 3 ans. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

N° 45

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE PROLONGATION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 05 Mars 2018, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL avitaillement situé à CALVI - 20260, consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la Société Calvaise d'Avitaillement Marin SARL, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 503 021 982, représenté par Monsieur DUTTO Jean-Nicolas, en sa qualité de gérant, a été reconduite pour une durée de un an, à compter du 1er mars 2018.

N° 46



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

La location-gérance consentie à compter du 1er juin 2017 par la SARL VILLATA [RCS AJACCIO 318 993 417] à Madame Alexandra MANOLIOS épouse LAURENT [RCS AJACCIO 830 073 078] et portant sur la branche d'activité « VENTE DE PRODUITS ALCOOLISES ET NON ALCOOLISES, PRODUITS D'ALIMENTATION, FRUITS ET LEGUMES » du fonds de commerce sis VILLATA ZONZA, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO a été renouvelé pour une période d'UN (1) an à compter du 1er octobre 2017 pour se terminer le 30 septembre 2018. Elle se renouvelera ensuite par tacite reconduction pour une même période d'UN (1) an.

Pour insertion.

N° 47

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à STRASBOURG du 15 mai 2018, la Société BIJOU BRIGITTE ACCESSOIRES DE MODE SAS au capital de 1.500.000 €, ayant son siège social 10 Rue des Francs-Bourgeois - 67000 STRASBOURG, immatriculée sous le numéro RCS STRASBOURG 481 854 115.

A donné en location-gérance à :

La Société BIJOU RUBIN NIMES SARL, au capital de 1500 € ayant son siège social 18 Rue de l'Aspic à 30000 NIMES immatriculée au RCS NIMES 502 662 687, un fonds de commerce de bijouterie fantaisie et d'accessoires de mode et à titre accessoires vente d'articles d'horlogerie, de joaillerie en or, argent ou en tout autre métaux et plus généralement de tout ouvrage en métaux ou pierres précieuses et accessoires se rapportant à cette activité tels que maroquinerie, textile, produits connexes ou complémentaires sis Centre Commercial ATRIUM, Lieu-dit Pernicaggio à 20167 SARROLA CARCOPINO à compter du 15 mai 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Pour insertion.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 48

U SPRONU

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1200 euros
Siège social : Lieu-dit in Pianu
Torra di Mezzu
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
752 728 287 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 31 juillet 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ

« SICO INGENIERIE »
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 6.000 Euros
Siège social : Biguglia (20620)
ZAC de Campo Vallone - Lot N° 5
505 056 861 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Bastia, le 30 juillet 2018, dossier 2018 23182, référence 2018 A 01124, a décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 31 décembre 2016 et de mettre fin aux fonctions de la gérance à compter du 31 décembre 2016. Elle a nommé Monsieur Olivier VERDURI, demeurant Villa aux 4 Vents - Tintorajo - 20600 FURIANI, ancien gérant, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé à l'ancien siège social, savoir ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA. La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à la même adresse, savoir : ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué en annexe au RCS au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 50

CASTAGNICCIA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Bastia 20200 - RN 193
Siège de liquidation : RN 193
20600 Bastia
444 134 639 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal TROJANI, demeurant 20600 FURIANI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RN 193 - 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

CARDELLINA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1500 euros
Siège social : Ile-Rousse 20220
Résidence Guaïta Mare
Bât F - Immeuble le Golo
Siège de liquidation :
Ile-Rousse 20220
Résidence Guaïta Mare
Bât F - Immeuble le Golo
751 351 982 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 juin 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Paul Bacchini, demeurant Résidence Guaïta Mare, Bât F, Immeuble le Golo, 20220 ILE ROUSSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société sis Résidence Guaïta Mare, Bât F, Immeuble le Golo, 20220 ILE ROUSSE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

R P G

Société Civile Immobilière
de Construction Vente
Siège social : Lieu-dit Canale
20600 Furiani
RCS Bastia 829 965 789

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-07-2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mr LOMBARDO Guy, associé et gérant, né le 27-07-1987 à Bastia (2B), demeurant Lieu-dit Canale - 20600 Furiani, a été nommé liquidateur à compter du 31-07-2018 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur,

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

R P G

Société Civile Immobilière
de Construction Vente
Siège de la liquidation :
Lieu-dit Canale - 20600 Furiani
RCS Bastia 829 965 789

RADIATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31-07-2018, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr LOMBARDO Guy et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation négatif et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

RECTIFICATIF**Maître Jean-Pierre SEFFAR**

Avocat - Résidence Paoli
22, Rue César Campinchi
20200 Bastia

ANNONCE RECTIFICATIVE

Dans l'annonce légale parue dans le journal ICN n°6728 du 27 juillet 2018, concernant l'avis de constitution de la SAS ITRE, l'objet social et le siège social étaient erronés. **Il fallait lire - L'objet social :**

- La vente à la pompe de produits pétroliers ;

- Le commerce et la distribution des carburants, de tous lubrifiants, et autres produits pétroliers et dérivés,

- La manutention, le remorquage, le gardiennage, la maintenance, l'entretien, le nettoyage la mise à l'eau et la mise à terre, de bateaux à moteur ou à voile et toutes autres embarcations, et activités annexes et toutes autres embarcations et activités annexes et connexes.

Siège Social : 20248 MACINAGGIO.

BALANCINU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Chez Mr MUZY Anthony - Fautea
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans l'informateur Corse, semaine du 27 juillet 2018 au 02 août 2018, N° 6728, **il fallait lire** aux termes d'un acte sous signature privée en date à FAUTEA du 17 juillet 2018 au lieu du 12 juillet 2018.

Pour avis, La Gérance.

AVIS

Le 18/05/18 l'associé unique de la sas angie esthétique mobile (100euros, lieu-dit boda cardiglione 20167 alata, 808109847 rcs Ajaccio) rectifie une erreur matérielle en réintégrant dans l'objet l'activité de soins de beauté.

AVIS DE CESSION**« Office notarial
François GRIMALDI
Sylvie MICHELI,**

Z.I de Migliacciaru
Prunelli di Fiumorbo (20243)

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBU, le 30 juillet 2018 enregistré à BASTIA, le 3 août 2018, référence 2018 N 00321.

La Société dénommée LES DEUX MATS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.150,00 € ayant son siège social à GHISONACCIA (20240) Lieudit Pinia identifiée sous le numéro SIREN 531 828 515 RCS BASTIA a **vendu à** la Société dénommée OLA EVOLUZIONE, Société par action simplifiée au capital de 2.322,00 € ayant son siège social à GHISONACCIA (20240) Route de la Mer - Chez M. Dominique ORSUCCI identifiée sous le numéro SIREN 837 815 877 RCS BASTIA.

Le fonds de commerce de Grande Restauration connu sous l'enseigne "LES DEUX MATS", exploité à GHISONACCIA (20240) à Lieudit Pinia, moyennant le prix de 50.000,00 €.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'étude de Me Sylvie MICHELI, notaire susnommé, dans les dix jours suivant la publication de ladite vente au Bulletin officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion, Me Sylvie MICHELI »

**AVIS BODACC DE CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous signatures privées en date à Ajaccio du 02 août 2018, enregistré à Ajaccio, le 03/08/2018, dossier 2018 24590, référence 2018 A 01121.

La société "MANHATTAN", SARL au capital de 3.900 Euros, dont le siège social est 7, Rue Dr Del Pellegrino, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 792 651 515, représentée par son gérant M. Patrice LUZI-BERNARDI, **A cédé à :** La société "LAURELY", SARL au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est Hameau de Porticcio, Centre Commercial I Candilelli, 20166 GROSSETO-PRUGNA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 840 382 063, représentée par son gérant M. Laurent DURANTI. Un fonds de commerce de préparation et vente de plats à emporter, sis à GROSSETO PRUGNA (20166), Hameau de Porticcio, Centre Commercial I Candilelli, connu sous l'enseigne «MANHATTAN» lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 792 651 515, identifié sous le numéro SIRET 792 651 515 00035. Moyennant un **prix** de quatre-vingt-dix mille (90.000,00) €uros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 02 août 2018. Les oppositions éventuelles seront adressées, au cabinet de Maître Doumè FERRARI, avocat à AJACCIO (20000), 6, Avenue Pascal Paoli. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

**INSERTION - CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Celine BRONZINI de CARAFFA, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 3 août 2018, **a été cédé par :**

La Société dénommée SARL BIAGGINI FILS, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à BRANDO (20222), Immeuble Sanguinetti, Erbalunga, identifiée au SIREN sous le numéro 523351104 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A : La Société dénommée LA BOUCHERIE D'ERBALUNGA, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à BRANDO (20222), Immeuble Sanguinetti, identifiée au SIREN sous le numéro 839739463 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds de commerce de boucherie, pâtisserie, charcuterie, traiteur, vente de produits corse (secs), boissons fraîches exploité dans un immeuble en copropriété sis à BRANDO (20222), Immeuble Sanguinetti, Erbalunga, lui appartenant, connu sous le nom commercial "BIAGGINI FILS", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 523 351 104. Ce fonds comprend : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à l'exploitation, le droit au bail commercial.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le **prix** principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (81.950,00 EUR),

- au matériel pour HUIT MILLE CINQUANTE EUROS (8050,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AVIS

Par acte SSP en date du 28/06/2018 à SAINT-FLORENT, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, le 01/08/2018, Dossier 2018/23471, Réf. 2018 A 01152.

VENDEUR : SARL BCD, au capital de 89.863 €, sis Centre commercial La Rode, 20600 FURIANI, RCS BASTIA n°345.221.584,

A cédé à :
ACQUEREUR : SARL SEMA, au capital de 420 €, sis Les Chênes Verts c/o Mr. Richard TEURLAY, 20217 SAINT-FLORENT, RCS BASTIA n°840.327.027,

Un fonds de commerce de restauration de type rapide, connu sous l'enseigne **COEUR DE BLE**, moyennant le prix de : 600.000 € ;

L'entrée en jouissance est fixée le 01/07/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues pour la légalité et pour correspondance chez Me. Christian FINALTERI, Avocat au Barreau de BASTIA, 15 boulevard de Gaulle, 20200 BASTIA.

Pour avis,

N° 61



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414
 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MAPA MC 2018-061

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de climatisation (2 lots)

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Lot N° 1 - Travaux de climatisation au laboratoire vétérinaire- Aiacciu

Lot N° 2 - Travaux de climatisation au CPEF Toussaint Culioli et à Cala Verde - Porti Vecchju

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité technique de l'offre

70% Prix

Remise des offres : 05/09/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/08/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 62

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 618
 20601 BASTIA
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
 mël : marches-publics@odarc.fr
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 18/PI/011 PRESTATIONS DE CONSEILS JURIDIQUES, ASSISTANCE ET REPRESENTATION EN JUSTICE DE L'ODARC en matière de droit privé [PROCEDURE JURIDICTIONNELLE OU AMIABLE]

Référence acheteur : 18/PI/011/MA

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 25/07/18

Marché n° : 011-2018

SCP SARTORIO & ASSOCIES, 6 Avenue de VILLARIS, 75007 PARIS

Montant indéfini

Envoi le 06/08/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 63

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 618
 20601 BASTIA
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
 mël : marches-publics@odarc.fr
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 18/PI/010 Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments agricoles

Référence acheteur : 18/PI/010/MA

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 25/07/18

Marché n° : 010-2018

ALPHA ARCHITECTURE, 28 BIS COURS PAOLI, Immeuble SERENA, 20250 CORTE

Montant indéfini

Envoi le 06/08/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 64



DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

COMMUNE D'ERSA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie d'ERSA - 20275 Ersa

Objet du Marché : Réalisation des travaux pour la résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare et la création d'une aire de stationnement en arrière du Hameau de Tollare.

Mode de Passation marché : Selon l'article 28 du nouveau code des marchés

Demande de renseignements complémentaire et retrait dossier :

Mairie Ersa - 20275 Ersa - Tel : 04-95-35-60-96

Critère de notation :

Moyens matériels et humains : /8

Référence de travaux similaires : /6

Mode opératoire : /4

Moyens mis en œuvre : /2

Critère jugement de l'offre :

Prix : 50%

Valeur technique : 50%

Date du présent envoi : 06-08-2018

Date limite des remises des offres : 31-08-2018

Adresse dépôt dossier : Mairie Ersa - 20275 Ersa

Avis consultable sur le site SITEC

N° 65

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 618
 20601 BASTIA
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
 mël : marches-publics@odarc.fr
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 18/FCS/001 Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour le siège social de l'ODARC et ses antennes

Référence acheteur : 18/FCS/001/BO

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 1 - Entretien périodique des locaux du siège social de l'ODARC à BASTIA

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 25/07/18

Marché n° : 001-2018

SERVICE NETTOYAGE, Rond-point de MONTESORO, Avenue SAMPIERO CORSO,

20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 2 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de VESCOVATO

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 25/07/18

Marché n° : 001-2018

SERVICE NETTOYAGE, Rond-point de MONTESORO, Avenue SAMPIERO CORSO,

20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 3 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de GHISONACCIA-PRUNELLI

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 4 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ALTIANI

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 25/07/18

Marché n° : 001-2018

SERVICE NETTOYAGE, Rond-point de MONTESORO, Avenue SAMPIERO CORSO,

20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 5 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ILE-ROUSSE

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 25/07/18

Marché n° : 001-2018

SERVICE NETTOYAGE, Rond-point de MONTESORO, Avenue SAMPIERO CORSO,

20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 6 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de CARGESE

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 7 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de SARTENE

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 8 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de PORTO-VECCHIO

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 06/08/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>



PROCÉDURE ADAPTÉE - ENTITÉ ADJUDICATRICE

(MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT)

CCI2B/DC/2018.059

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : **Travaux de création en enrobé des VRD d'accès à la sécurité civile de l'Aéroport de Bastia-Poretta.**

Lieux d'exécution :

Aéroport de Bastia-Poretta

Type de marchés :

Travaux

Nomenclature Européenne CPV :

45233141-9/Travaux d'entretien routier

45233142-6/Travaux de réparation de route

Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux pour réhabiliter en béton bitumineux et élargir les VRD d'accès à la base de sécurité civile, de curer et recalibrer le chenal d'écoulement jouxtant le chemin de la sécurité civile en prévention de forte crue et l'installation d'une glissière de sécurité le long du chemin d'accès.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.III, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 10 septembre 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat, ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années. .../...

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* La méthodologie adoptée pour chacune des phases des travaux pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation de la plate-forme et d'accès à la sécurité civile,

* Les moyens humains et matériels dédiés au chantier,

* Le Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation,

* Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation).

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.059

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/ Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou
téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :
Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique - Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia
Tél : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38/Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 07 août 2018

N° 67



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval
BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Conseil, assistance et représentation en justice pour le contentieux relatif au PADDUC

Numéro de référence : 18S0055

Date limite de remise des offres : Le 27 août 2018 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 Août 2018

N° 68

AVIS

AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AJACCIO

JEUDI VINGT SEPTEMBRE 2018 A NEUF HEURES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

- Corse du Sud, commune de ZONZA, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, en la Résidence San Martinu, cadastrée Section G n°639, 640 et 642.

Les lots 30 et 68, savoir : une maison mitoyenne de trois pièces principales, avec une terrasse et un emplacement de parking.

La superficie habitable est de 49,85 m²

Les biens sont donnés à bail à la Sté ODALYS, avec terme fixé au 30 septembre 2020.

Mise à prix : Vingt Quatre Mille Euros

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, ou auprès de Me Jean-Baptiste APIETTO, Avocat, 10 Boulevard Masseria à Ajaccio.

N° 69



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune d'Alata - Alata village, 20167 Alata, Tél. : [+33]4-95-25-33-76
courriel : mairie-alata@yahoo.fr.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

Objet du marché : **Travaux de requalification du terrain de football Barthélémy Silvani**

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45112000

Objets supplémentaires : 45112720 - 45316100 - 37400000.

Caractéristiques principales : La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016 360 du 25 mars 2016, en vue de l'attribution d'un marché de travaux, pour la requalification du terrain de football Barthélémy Silvani. Prestations divisées en lots, Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Lot(s) 1. - Terrassements, Gros œuvre, maçonnerie, réseaux divers, Gazon synthétique et équipements

Tranches optionnelles :

Une tranche ferme : l'ensemble des travaux du marché

Une tranche optionnelle : la fourniture et la mise en œuvre de matériaux 50/150 pour le cloutage du sol et la mise en œuvre d'un géotextile de classe 7.

C.P.V. : 45112000.

Lot(s) 2. - Eclairage

C.P.V. : 45316100.

Options : Lot 1 Pas d'option

Lot 2 Une option : en remplacement des luminaires LED, installation d'éclairage du stade en catégorie E5, en projecteurs HID Dimensionnés en genre et en nombre par l'étude d'éclairage de l'entreprise, sur laquelle elle s'engage.

Variantes :

Lot 1 Les variantes ne sont pas autorisées

Lot 2 Les variantes sont autorisées, sous réserve que le système Complet d'éclairage soit conforme à la Catégorie E5 - 150 lux de la FFF.

Délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 30 septembre 2018.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement d'entreprise solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation : Voir règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

* la valeur technique de l'offre : 60 % ;

* le prix des prestations : 40 %.

Date limite de réception des offres : 31 août 2018, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Le candidat doit choisir entre le dépôt sur la plate forme de dématérialisation ou l'envoi sur un support papier de sa candidature et de son offre.

Remise des offres par voie classique

Les offres sont à adresser sous pli cacheté portant l'indication de l'appel d'offres auquel il se rapporte à Commune d'Alata - Alata village - 20167 ALATA

Offre pour « Travaux de rénovation du terrain de football Barthélémy Silvani »

Remise des offres par voie électronique

Les candidatures et les offres peuvent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur de la collectivité : <http://www.achatspublicscorse.com>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CJ Consultants sas - Monsieur Ludovic JEAN

BP506 - 20189 Ajaccio cedex 02 - Tél : 04 95 10 50 10 - Fax : 04 95 10 50 11

mèl : ludovic.jean@cjconsultants.com

Date d'envoi à la publication : 7 août 2018

DERNIERES MINUTES

N° 70



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél. 04.95.58.19.20

email:avocat@sebastiani.fr

RELAIS DE TAVAGNA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : Lieu-Dit Ponticchio

Sottano, 20230 Poggio Mezzana

337 841 159 RCS Bastia

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Par acte sous seings privé en date du 18 juin 2018, Monsieur Jean-Michel LUISI a cédé à la société civile LUISI INVEST les 234 parts qu'il détenait dans le capital de la SARL RELAIS DE TAVAGNA pour la somme de 300.000,00 euros. Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Sébastien SEBASTIANI, Avocat au Barreau de Bastia y demeurant 35, boulevard Paoli, 20200 BASTIA, dans les 10 jours de la publication des présentes.

Pour avis, La gérance.



N° 71

AVIS

ANNULE ET REMPLACE L'ANNONCE N°27 PARUE DANS L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE N°6729 DU 3 AOÛT 2018

Par décision prise en AGE du 31 juillet 2018, annulant et remplaçant l'AGE DU 13 JUILLET 2018, les associés de LA ROTISSERIE, SARL au capital social de 1.000 euros, inscrite au RCS AJACCIO numéro 752 964 049, ont décidé du transfert du siège social de la société du 14 boulevard Albert 1er - 20000 AJACCIO à LES CLAUX, Résidence ski soleil, Bâtiment A, 05560 VARS. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera en conséquence immatriculée au RCS de GAP et radiée du RCS AJACCIO.

Le gérant : André-François PIERI, demeurant route du Pont, 20227 Ghisoni.

PROCHAINE PARUTION ICN 17/08/2018 AU 06/09/2018 N°6731 à 33

N° 72

AVIS

Additif à l'annonce parue dans le journal "CORSE MATIN" le 26/06/2018 concernant la société "SARL L'ANIMALERIE". Il y avait également lieu de lire suivant décisions de l'associé unique en date du 09/06/2018, le changement de dénomination sociale de la société qui est désormais "L'ANIMALERIE".

Fontaine à eau de source Corse

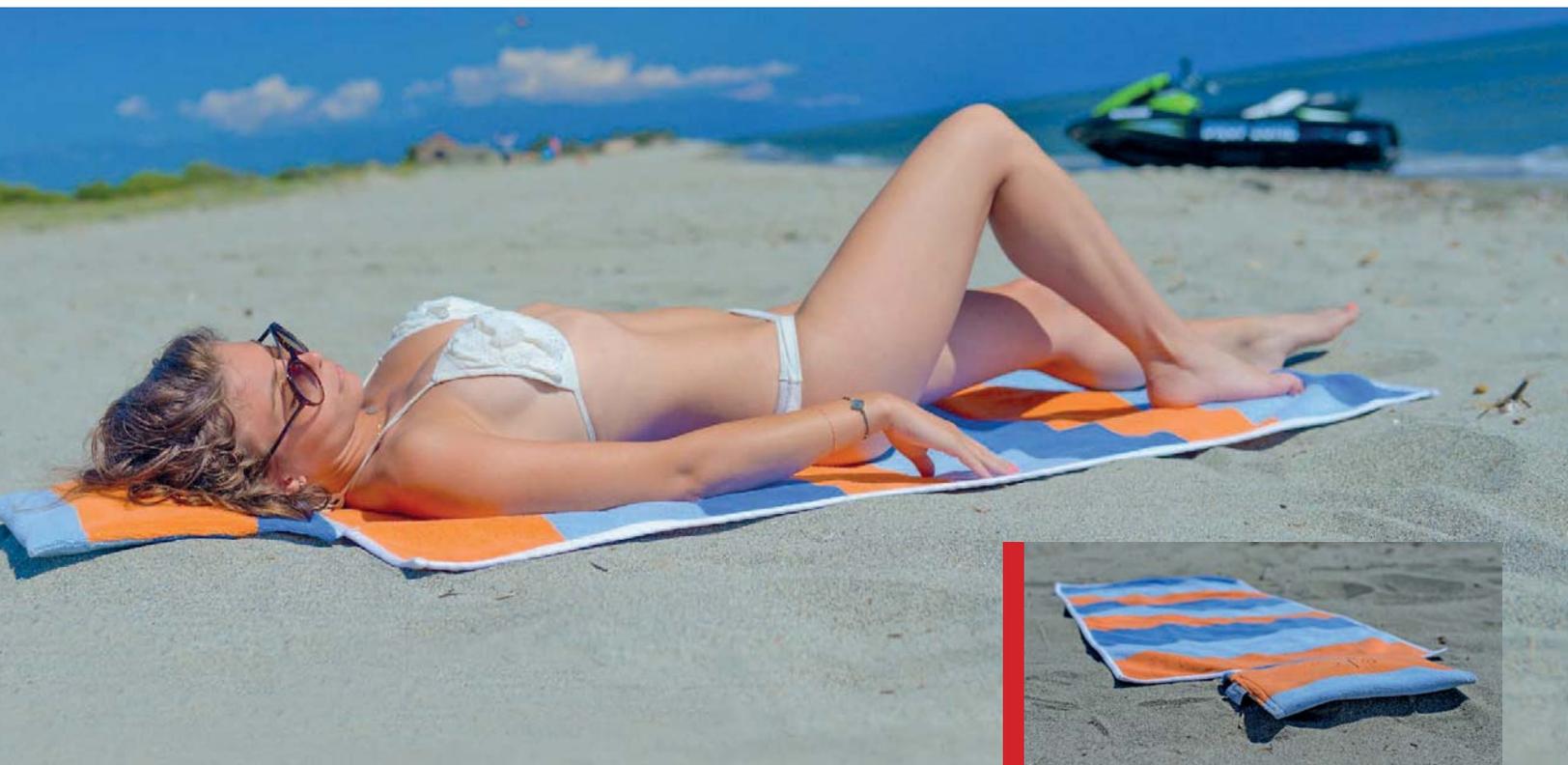
www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

*L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude*

FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22 68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr



ANTI-SABLE ET WATERPROOF

Quand on vous dit qu'en Corse on est innovant !!! Il en est né des choses dans les imaginations insulaires : la liste est longue, mais faut-il citer OSCARO, Qwant et même Meetic ? Où tout dernièrement la bague connectée d'ICARE Technologie ? Et parce que la Corse c'est 1000 kilomètres de côtes et de longues plages de sable fin, c'est aussi dans l'île qu'a été inventée Baglif, la toute première serviette anti-sable et waterproof.



E La société Zattacam, créatrice du projet a déposé les brevets et le concept est mondialement protégé. Elle cherche maintenant des investisseurs (par le biais pourquoi pas du « Crédit d'impôt en faveur des investissements en Corse ») pour développer ses ventes en France, en Europe, dans le monde... mais aussi créer de l'emploi dans l'île.

Commercialisée localement dans 18 points de vente et vendue jusqu'aux USA, en Australie, à Hawaï ou au Japon par le biais de son site internet, Baglif est en effet un produit innovant : si elle permet de s'étendre au soleil et de se sécher, elle ne laisse pas traverser l'eau, elle ne retient pas le sable et, après le bain, elle sert de housse au siège de la voiture pour éviter de l'abîmer. Autocontenable, une fois repliée - le pliage est très facile -, elle se transforme en un petit coussin dans lequel on peut aussi ranger quelques objets indispensables : clés, téléphone, huile solaire, etc.

A l'origine de Baglif : un pari fou ! Une idée née au retour de la plage dans l'imagination de deux amis, Richard, professionnel de la vente et du prêt-à-porter, et Jean-Laurent, qui a suivi la rigoureuse formation des Compagnons du Tour de France dont il est diplômé : concevoir une serviette de plage waterproof adaptable aux fauteuils de la voiture. Les premiers prototypes ont vu le jour en septembre 2013. « C'est là que commence une aventure riche en rencontres et rebondissements, racontent-ils. Il a fallu trouver le nom du produit : on a choisi « Baglif », Bag pour sac et LIF pour Life - Innovation- Fusion. Puis un logo, une rose des vents spécifique... Mais c'est pour trouver la matière très technique dont nous avons besoin, - une matière à la fois imperméable et suffisamment souple et agréable pour apporter au Baglif sa véritable utilité - que le chemin a été long ! La recherche a donné lieu à beaucoup de rencontres à travers l'Europe. C'est finalement en Australie qu'on l'a trouvée. Ensuite il a fallu travailler sur les échantillons puis débloquer des fonds pour la conception d'un site internet et de son contenu [vidéo, photos et textes ...]. Heureusement, on a bénéficié de l'aide de l'ADEC, notre projet correspondait aux attentes en termes d'innovation. Bien sûr, le nom et la conception ont été verrouillés, afin de protéger le design et les propriétés du produit dans le monde entier. »

Reste que si la matière trouvée en Australie étaient conformes aux attentes, elle était manufacturée à Shangaï et il a fallu collaborer avec la société Sandusa, fabricant australien de serviettes de plage. Pourtant, après avoir financé à

Photos Claire GIUDICI



BAGLIF RÉVOLUTIONNE LA SERVIETTE DE PLAGE

titre personnel les premières commandes, la commercialisation de Baglif a commencé à travers la Corse en août 2016 : elle s'est avérée satisfaisante et s'est poursuivie. Mais en 2018, à la suite d'un désaccord quant au développement [une grosse société textile souhaitait apposer sa marque sur Baglif pour le diffuser], la société Zattacam a dû rompre son partenariat avec le concepteur australien de la matière.

« Heureusement, en parallèle, les ventes ont prospéré même au-delà de nos frontières et ce, sans agent de communication. Mais ce conflit, a été formateur : nous avons compris la nécessité de maîtriser la chaîne complète. Afin de ne pas reproduire les erreurs du passé, on a travaillé de nouveau sur la conception de la matière, un produit plus souple qui pourra être fabriqué en Europe. Nous avons amélioré encore le poids, le séchage, la dimension, et la qualité. Le Baglif est à ce jour parfaitement

maîtrisé, de sa fabrication à sa vente aux particuliers. Ce que nous souhaiterions désormais, c'est augmenter sa diffusion, le présenter au grand public à travers des salons. Nous souhaitons aussi l'ouvrir aux marques [de prêt à porter, automobiles, hôtelières ...] désireuses de surfer sur la conception innovante et révolutionnaire d'une serviette de plage multifonction qui permet de véhiculer leur marque aussi bien à la plage, qu'en mode coussin ou en voiture. » La société Zattacam développe déjà différentes évolutions du concept, mais pour cela elle a besoin de se structurer avec des locaux, du personnel, et à la clé des créations d'emploi dans l'île. « Nous sommes à un tournant : avec un nouvel appui financier, nous pouvons impulser une avancée décisive en 2019. » Par le biais, pourquoi pas, du « Crédit d'impôt en faveur des investissements en Corse », des investisseurs pourraient se faire connaître. ■ Claire GIUDICI

Qu'est-ce que le « Crédit d'impôt en faveur des investissements en Corse » ?

Pour des investissements réalisés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2020, il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt imputable sur l'impôt dû au titre de l'année de réalisation de l'investissement et, le cas échéant, des 9 années suivantes. Ce crédit d'impôt concerne les petites et moyennes entreprises relevant d'un régime réel d'imposition qui réalisent certains investissements productifs en Corse pour les besoins d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale.

Les dépenses éligibles sont les biens d'équipement amortissables selon le mode dégressif, les agencements et installations de locaux commerciaux ouverts à la clientèle, les logiciels constitutifs d'éléments d'actif immobilisé nécessaires à l'utilisation de ces investissements, les travaux de rénovation d'hôtel. Le bénéfice de ce crédit d'impôt est acquis si cet investissement est conservé pendant un délai d'au moins cinq ans après son acquisition, sa réalisation ou pendant la durée normale d'utilisation du bien si elle est inférieure. Si cette durée n'est pas respectée, le crédit d'impôt préalablement octroyé devra être reversé au titre de l'année ou de l'exercice au cours duquel la condition de durée n'est pas respectée. Il est égal à 20 % du prix de revient des investissements, sous déduction des subventions publiques. Le taux est augmenté à 30 % pour les TPE (Très Petites Entreprises).

(Source : [Impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) - Professionnel)

<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/puis-je-pretendre-au-credit-dimpot-en-faveur-des-investissements-en-corse>

SPORT ET MÉMOIRE



S'il est connu que le sport permet de rester en bonne santé, on sait moins en revanche que l'exercice est aussi une aubaine pour stimuler nos capacités intellectuelles.

LE MATCH GAGNANT-GAGNANT

Gros muscles, petit cerveau ? Pas forcément ! À en croire les multiples études qui sont menées à travers la planète sur le sport et la mémoire, il suffirait de chausser ses baskets pour améliorer ses performances intellectuelles et booster ses capacités de mémorisation. Explications.

Un esprit sain dans un corps sain

De Londres à New York, en passant par l'Australie ou l'Espagne, le lien étroit entre activité physique et préservation de la mémoire semble intéresser les chercheurs du monde entier. Si l'on ne compte plus, en effet, les études publiées sur le sujet, toutes s'accordent sur un même point : le sport, c'est bon pour le cerveau !

Si l'exercice est bénéfique pour l'ensemble du corps, il aurait un double effet positif sur notre organe cognitif. Il améliorerait en effet la circulation sanguine et la plasticité cérébrale. Ainsi, de nombreuses maladies pourraient être évitées en pratiquant plus de sport, notamment Alzheimer, les démences ou encore les troubles amnésiques.

En 2011, une étude réalisée sur des souris et relayée par le New York Times avait démontré que l'activité physique renforçait non seulement la mémoire mais aussi les capacités de concentration. Les scientifiques expliquent cette donnée par le fait qu'en faisant de l'exercice, nos muscles libèrent des mitochondries, des organites qui donnent de l'énergie aux cellules. Par conséquent, plus l'activité cellulaire est stimulée, plus la vitalité de nos muscles et de nos cellules sera importante.

Autre étude américaine, celle de Lisa Weinberg du Georgia Institute of Technology. En demandant à des étudiants de mémoriser une centaine de photos avant de pratiquer quelques

exercices de musculation des jambes, les chercheurs se sont rendu compte que le groupe entraîné avait pu reconnaître, deux jours plus tard, beaucoup plus d'images que le groupe qui était resté sédentaire.

Jusqu'à présent, seuls les travaux menés sur les rongeurs ont permis d'affirmer avec certitude que le sport améliorerait les fonctions cognitives. Pour acquérir la preuve que des effets similaires sont observables sur le cerveau humain, les recherches doivent encore être poussées.

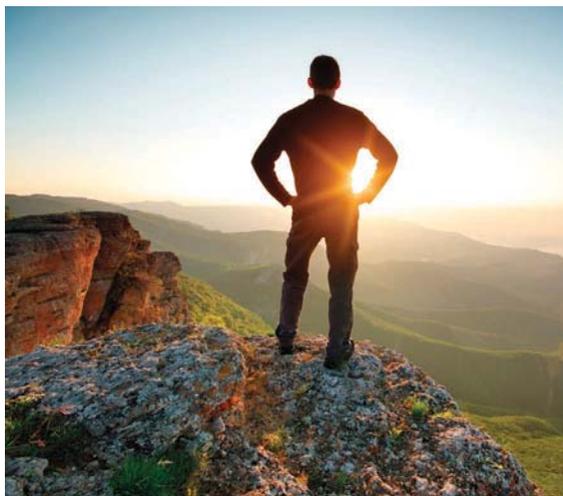
Petits pas pour grands bienfaits

Quant à savoir s'il vaut mieux pédaler, courir ou boxer pour avoir une mémoire d'éléphant, l'Observatoire B2V des mémoires répond qu'il n'y a pas de sport plus efficace qu'un autre en la matière. Jogging, vélo, yoga, arts martiaux ou simples tractions, tout est bon pour garder la tête sur les épaules.

De la même façon, il semble que pratiquer une activité physique même quelques dizaines de minutes par semaine soit suffisant. Tout serait en fait une question de timing : faire quelques exercices juste après un effort intellectuel serait plus efficace pour la mémorisation. Un tuyau que les étudiants devraient garder en tête...

Attention toutefois : si le sport est salubre pour le ciboulot, les chocs et les traumatismes, eux, ont totalement l'effet inverse. Il est en effet important de rappeler que, même si le cerveau est protégé par la boîte crânienne, il n'en reste pas moins un organe fragile. Ainsi, coups, perte de connaissance, commotion et autres microlésions liées à l'exercice physique peuvent engendrer, temporairement ou durablement, des séquelles cognitives parfois graves.

LE SPORT CONTRE LA PEUR DU VIDE



D.R.

I suffit parfois d'un passage de crête ou de pont pour être paralysé et gâcher sa randonnée. Or, certaines activités auxquelles vous n'avez pas forcément pensé peuvent vous aider à éviter ces désagréments.

La peur du vide, ça ne se commande pas. Pire ! Elle peut apparaître d'un seul coup chez quelqu'un pourtant habitué à côtoyer les hauteurs. Du jour au lendemain, un adepte des treks montagnards peut alors se retrouver prostré sur le sol en pleurs à la vue d'un défilé conséquent... On vous aide à passer le cap.

La peur du vide, ça ne se commande pas. Pire ! Elle peut apparaître d'un seul coup chez quelqu'un pourtant habitué à côtoyer les hauteurs. Du jour au lendemain, un adepte des treks montagnards peut alors se retrouver prostré sur le sol en pleurs à la vue d'un défilé conséquent... On vous aide à passer le cap.

Des signes qui ne trompent pas

Au sens purement médical, le vertige correspond à une sensation de rotation ou de déplacement latéral du corps par rapport à l'espace environnant. Cela peut arriver en hauteur mais aussi lorsque vous êtes allongé dans votre lit ! En cause : un trouble de l'oreille interne.

Vous pouvez par ailleurs avoir une « sensation de vertige » lorsque vos yeux vous indiquent que vous êtes dans le vide, alors que vos pieds signalent à votre cerveau que vous êtes sur la terre ferme. Le fait que les informations de la vision contredisent celles obtenues par l'oreille interne provoque alors cette impression de déséquilibre. Si ce phénomène survient en haut d'une falaise ou d'un escabeau, il ne se produit en revanche pas lorsque vos pieds sont aussi dans le vide, comme en parapente par exemple.

Il ne faut pas confondre cette sensation de vertige avec la peur du vide, ou acrophobie, qui est un véritable trouble d'ordre psychologique, souvent dû à un traumatisme ancien. Confrontée à la hauteur, la personne va ressentir une forte angoisse, parfois accompagnée de tremblements et d'une tachycardie, tout en éprouvant un irrésistible besoin de redescendre.

Les acrophobes évitent d'ailleurs les situations et activités en altitude et peuvent développer des sensations permanentes de déséquilibre.

Faire appel à un pro

Alors qu'un problème physiologique comme le vertige peut se régler en consultant un ORL, les personnes handicapées au quotidien par une peur panique du vide doivent se tourner vers une psychothérapie comportementale et cognitive. La méthode ? Confronter progressivement le patient à des situations en hauteur, d'abord de façon virtuelle puis réelle pour venir à bout de sa phobie. Dans la même optique, des accompagnateurs de montagne organisent des stages dédiés pour appréhender cette angoisse. Au cours de ces randonnées, les participants multiplient les exercices d'équilibre et de coordination, marchent à l'aveugle ou font le petit train en avançant par binôme et en tenant chacun l'extrémité d'un bâton pour se rassurer en bordure de falaise. Autre astuce : se fabriquer des œillères avec une casquette et un foulard pour franchir les obstacles.

Relever ses propres défis

On l'aura compris, hors de question de tenter directement le saut en parachute pour vous guérir ! Ce serait dangereux et potentiellement plus dévastateur. En revanche, certaines activités sportives peuvent vous aider à apprivoiser votre peur du vide. Pour stimuler vos réflexes d'équilibre et retrouver confiance, vous pouvez pratiquer la marche rapide sur un terrain caillouteux, ainsi que le roller et le patin à glace. De même, faire du jogging sur un terrain accidenté sollicite les récepteurs sensoriels de la voûte plantaire et vous rappelle votre ancrage au sol, tandis que les arts martiaux vous apprennent à contrôler votre respiration. Testez également l'escalade en salle qui vous permettra de grimper à votre rythme sur une douzaine de mètres en toute sécurité.

À noter : la « sensation de vertige » peut être surmontée en regardant loin devant soi plutôt qu'à ses pieds et en se concentrant sur la tâche à accomplir.

LES BIENFAITS CACHÉS DE LA RANDONNÉE



Si chacun de nous sait bien que la sédentarité n'est pas sa meilleure alliée, tout le monde n'a pas l'âme d'un marathonien, ni même d'un runner du dimanche. Pour les moins sportifs, la randonnée apparaît alors comme la solution pour se dépenser sans forcer tout en prenant plaisir à être au contact de la nature. Alors, la marche est-elle un sport comme les autres ? Et tout le monde peut-il s'y adonner sans danger ? On fait le point...

10 000 pas et des poussières

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a récemment avancé le nombre de 10 000 pas quotidiens pour être en bonne santé. La marche, c'est sûr, est indispensable à notre organisme, et ce à bien des points de vue. Premier bienfait évident : elle permet d'entretenir en douceur sa masse musculaire, tout en renforçant le squelette et les articulations. Lorsqu'on avance en âge, c'est donc l'activité idéale pour combattre les méfaits de l'arthrose et les douleurs articulaires. Pour les travailleurs sédentaires, c'est

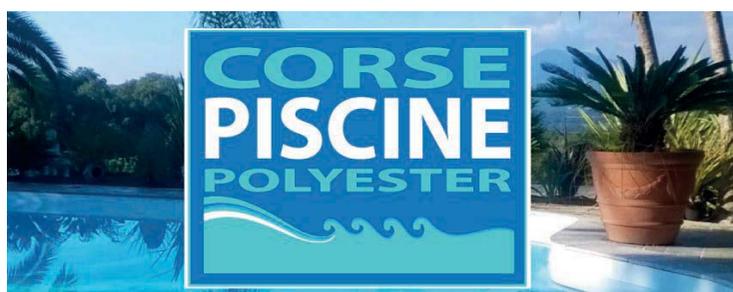


aussi l'occasion de renforcer les muscles du dos et des épaules pour améliorer sa posture.

En stimulant la circulation sanguine, la marche améliore le fonctionnement du système cardiovasculaire et diminue le risque de maladie. Enfin, en renforçant la sangle abdominale et en mobilisant les abdos, elle permet d'améliorer le transit intestinal.

De la douceur avant tout

Si vous n'avez pas l'habitude de parcourir de longues distances, il est essentiel de commencer en douceur. Marchez à un rythme qui n'engendre pas d'essoufflement et n'enchaînez pas les kilomètres sans penser au retour. En montagne : redoublez de prudence, partez bien équipé et évitez de vous aventurer seul. N'oubliez jamais que le milieu montagnard est un environnement hostile où les accidents sont fréquents.



06 43 73 07 40

www.corsepiscine.com

Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

**Ouvert
tout le mois d'août !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Création : Gaëtan Laroche © Cdc

À chacun son paysage

L'emozione hè sempre viva !

Préparez votre visite :
www.isula.corsica/musees



| AIACCIU | ALERIA | BASTIA | CAURIA | CORTI | CUCURUZZU | LIVIA | LUCCIANA | MERUSAGLIA | SARTÈ |